



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre les discriminations

Question au Gouvernement n° 1876

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Nilor.

M. Jean-Philippe Nilor. Monsieur le Premier ministre, j'associe à ma question tous les députés de Martinique. Le 26 mars, le Parlement européen adoptait une résolution exhortant ses membres à reconnaître et sanctionner les discriminations envers les afro-descendants. Le racisme progresse en France, comme dopé par son impunité !

Madame Sibeth Ndiaye est entrée au Gouvernement sous une avalanche de propos racistes, et la solidarité gouvernementale s'est fait attendre comme jadis pour Christiane Taubira !

Les députés Laetitia Avia et François Mbaye ont reçu des menaces de mort écrites ! Pire, il a été reproché à notre collègue Hervé Berville d'avoir « échappé aux machettes du Rwanda » et à Jean-Hugues Ratenon d'appartenir à une « sous-race ».

Si nous, parlementaires, subissons cela, imaginez les humiliations que vivent au quotidien nos frères et sœurs pour accéder à l'éducation, aux soins, au logement, et même aux simples taxis ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Faut-il s'en étonner, lorsque la statue de Colbert, l'auteur du sinistre code noir, trône fièrement aux portes même de l'Assemblée nationale ?

Comment se taire quand, aujourd'hui, sur le littoral martiniquais, l'Office national des forêts tolère l'implantation de nouvelles villas luxueuses et la destruction des constructions anciennes de ceux qui ne peuvent montrer « patte blanche » ?

Reconnaître l'esclavage comme crime contre l'humanité sans réparation ou supprimer le mot « race » de la Constitution ne suffit pas tant que les actes perpétrés à rencontre des noirs ne seront pas répertoriés en tant que tels et demeureront « dans le noir ».

C'est pourquoi nous vous proposons de créer, à l'instar des pôles anti-discrimination qui existent déjà au sein du parquet, une brigade contre le racisme et l'antisémitisme, afin de démontrer votre volonté de mener en France une politique efficace dans la lutte contre ce fléau.

Sibeth signifie en diola « qui a gagné de nombreux combats ». Monsieur le Premier ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour remporter le combat contre le racisme ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Marlène Schiappa, *secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations*. Monsieur le député, en France, tous les citoyens ont beau être égaux devant la loi, de trop nombreuses personnes souffrent encore de discriminations et ne peuvent accéder aux plus élémentaires des droits de la vie quotidienne, comme le choix de sa place dans un restaurant ou un bar, ou, plus grave, l'accès à des services publics.

Des politiques publiques ont été mises en place de longue date pour corriger ces mécanismes et lutter contre ces phénomènes de discrimination, mais, comme l'a rappelé le Premier ministre hier, lors de la restitution du grand débat, elles ne permettent plus de corriger les inégalités de destin.

Trop longtemps, nous nous sommes collectivement contentés d'ouvrir des guichets sans nous préoccuper de savoir si des personnes s'y présentaient pour faire valoir leurs droits, notamment ceux qui relèvent du droit commun.

Nous voulons donc aller plus loin, en luttant tout d'abord contre les propos racistes, haineux, antisémites, sexistes qui se propagent sur les réseaux sociaux. Ce sera le sens de la proposition de loi de la députée Laetitia Avia.

Aller plus loin, c'est financer 900 projets via la délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie, grâce à un engagement de 1,4 million d'euros.

Aller plus loin, c'est encore lancer une brigade anti-discrimination. Lundi, avec Julien Denormandie, je lancerai cette brigade anti-discrimination pour que tous les citoyens soient considérés comme des citoyens à part entière et puissent véritablement faire valoir leurs droits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Cette politique est profondément interministérielle. Il convient en effet de traiter des outre-mer, ce dont s'occupe Mme Girardin. Il faut porter une attention particulière aux personnes handicapées, ce que fait Mme Cluzel. Il faut travailler en faveur des plus jeunes d'entre nous, qui n'ont pas toujours connaissance de leurs droits, travail que conduit Gabriel Attal.

M. Stéphane Peu. C'est M. Nilor qui vous a posé une question ! La moindre des politesses serait de vous adresser à lui !

Mme Marlène Schiappa, *secrétaire d'État*. Je m'adresse à l'ensemble de la représentation nationale, monsieur le député.

Pour conclure, je suis fière, comme l'ensemble du Gouvernement, d'appartenir à un Gouvernement dont la porte-parole est Mme Ndiaye, choisie en raison de ses compétences. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1876

Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

Ministère attributaire : Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 avril 2019](#)